

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE EN GESTION, TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1er janvier 2023

GESTION LOCATIVE

8 % TTC du montant des encaissements reversés au mandant, selon taux légal de TVA

Assurance loyers impayés

2.7%	du montant du quittancement, sous réserve de l'éligibilité des lots (et de l'éventuelle révision du montant de la prime par l'assureur)
------	---

Honoraires d'aide à la déclaration des revenus fonciers pour l'établissement et l'envoi au MANDANT d'une aide à la déclaration des revenus fonciers

30€ TTC	pour l'établissement et l'envoi par courrier postal d'une aide à la déclaration des revenus fonciers
---------	--

25 € TTC	pour l'établissement et l'envoi par courrier électronique d'une aide à la déclaration des revenus fonciers
----------	--

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Rédaction d'actes pour 300€ TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

12 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

12 TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 8 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 3000 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 100000 € : 7 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les redevables des honoraires sont le Vendeur et l'Acquéreur selon le mandat dûment signé et enregistré.

Avis de valeur : 300 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Expertise immobilière en valeur vénale : 120 € TTC de l'heure après acceptation de notre devis.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

10%	du loyer annuel
-----	-----------------

Société NC GESTION , SARL au capital de 3000€ € - Siège social : 28bis Avenue Philippe ROCHAT, 06600 ANTIBES - RCS Antibes n° 833 379 878 - Carte professionnelle TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE n° CPI 0605 2017 000 023 292 délivrée par CCI NICE COTE D'AZUR

Garant : groupe SO.CA.F (SOciété de CAution mutuelle des professions immobilières et Financières) , 26 Avenue de Suffren, 75015 PARIS